

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE DU REVERMONT situé sur la commune de BOURG EN BRESSE.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Chipolata (500 pieces pour consommation le 08/04) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 30Kg - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Emincé de boeuf (Jour de consommation 18 mars) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 28Kg - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Filet de poulet (Date de consommation 11/03 250 pieces) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 28Kg - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Haut de cuisse de poulet (En deux livraisons de 40 kg chacune soit 250 pieces de plus ou moins 160 grs pieces. Respecter le nombre 1er jour de consommation le 04/04 et deuxième jour de consommation le 15/04) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 80Kg - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Lardon fumé (jour de consommation 1/04) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 15Kg - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Quenelle (320 piece de plus ou moins 120 grs pour jour de consommation le 24/03) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 38Kg - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Sauté de porc (En deux livraisons de 28 kg jour de consommation 1 le 14 mars jour de consommation 2 le 21 mars) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 56Kg - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Steak haché (En une livraison sur la semaine 14) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 66Kg - 5 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : Hebdomadaire

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Dès 6h00 du matin jusqu'à 10h30

Date limite de remise des offres :

23/02/2025, à minuit.

Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 24/02/2025 au 24/05/2025

Article 3 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 59%
- Le prix n'est pas un critère déterminant (Le prix n'est pas un critère déterminant) – 20%
- Qualité du produit (fraicheur) (Distance parcourue entre le lieu de production et le lieu de livraison) – 20%
- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 1%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE DU REVERMONT
- Marianne GUILLEMOT
- AVENUE DE JASSERON
- 01000 BOURG EN BRESSE
- Responsable des achats : Pascal ORSET
- Téléphone : 04 74 23 13 34
- Courriel : intendant.0010018p@ac-lyon.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal

19/02/2025

administratif : Lyon